

actuelles du représentant correspondent exactement à celles qu'il fera au moment où la Chambre sera saisie des prévisions budgétaires du ministère intéressé, comme le ministre l'a proposé. Je prie le député d'avoir l'obligeance de s'en tenir, dans ses remarques actuelles, à la question de l'urgence du débat.

M. Watson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir eu l'occasion de faire bien comprendre à Votre Honneur et aux représentants à la Chambre l'urgence véritable de la question. Comme on nous a laissé entendre, en mai dernier, que le prix du blé monterait et qu'il a effectivement baissé, je tiens à dire que la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs de l'Ouest canadien est très urgente. La question devrait être débattue le plus tôt possible.

Je ne tiens pas à abuser de la patience des députés, mais je vous assure que les représentants de l'Ouest canadien attendront avec impatience un débat là-dessus demain.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), a offert de reporter cette discussion à demain au moment des délibérations sur les crédits du ministère du Commerce; vous semblez tenir cette proposition pour une offre raisonnable, et j'espère que vous n'êtes pas d'avis que la question ne doit pas être débattue à la première occasion. Il y a urgence de débat non seulement à cause de l'ampleur de cette affaire, et c'est très important, mais parce que nous avons peu de temps à notre disposition, soit 14 jours, avant la ratification de l'Accord sur le blé qui a été négocié en juillet et août derniers à Rome.

Je pourrais ajouter que les choses ne presseraient pas tant si le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre responsable, avait clairement indiqué son intention de prendre des dispositions spéciales à ce sujet. Pour aider Votre Honneur à comprendre l'urgence du débat, je signale qu'aux États-Unis, où la production du blé influe moins sur l'économie qu'au Canada, le secrétaire de l'Agriculture et ses collègues ont convoqué des réunions extraordinaires. Le Congrès américain a déjà promulgué une mesure législative d'urgence à cet égard.

Ici au Canada, rien ne nous permet d'espérer un pareil traitement; on s'est borné à reconnaître que les derniers tarifs du blé étaient «assez souples». A cause de cette atti-

tude négligente devant une question très importante, beaucoup d'entre nous se voient contraints d'exiger qu'elle soit débattue dans les 24 heures.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques mots à dire à ce sujet, bien qu'ils n'aient pas trait à son urgence. Je crois que si la proposition du leader de la Chambre est adoptée, tout le sens de l'article du Règlement sera compromis. La proposition et les observations du ministre n'ont rien à voir avec la question du Règlement. A mon sens, il faudrait se décider quant à l'ordre du jour de la Chambre autrement que selon l'article 26 du Règlement.

L'honorable député a présenté aujourd'hui sa motion conformément à cet article, et si on la traite comme le suggère le ministre, l'article 26 restera lettre morte. Je propose que Votre Honneur refuse de donner suite à cette suggestion quant à la motion, conformément à l'article du Règlement. Si nous suivons aujourd'hui la méthode employée hier quant à l'ordre du jour de la Chambre, je crains fort que nous n'éprouvions bien plus de difficultés que nous n'en avons éprouvées jusqu'ici.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés auront compris que, selon l'avis de la présidence, le gouvernement a proposé une autre solution, c'est-à-dire l'occasion de discuter cette question très urgente et importante exposée dans la motion lors de l'étude des prévisions budgétaires demain. Je ne prétends pas que le temps offert correspond à celui que les députés de l'opposition voudraient avoir, mais, à cause de l'article 100 (3) du Règlement dans la 4^e édition de Beauchesne, j'estime être obligé de rejeter maintenant cette motion.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

LE DÉPÔT ET LA DISTRIBUTION DU QUATRIÈME RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Dans le passé, quand un comité important soumettait un rapport au gouvernement, il était d'usage de le déposer afin que le service de distribution puisse en mettre des exemplaires à la disposition des députés presque immédiatement. Le premier ministre nous dirait-il s'il déposera le quatrième exposé du Conseil économique du Canada afin que le service de distribution